



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1230, 1233, 1234, 1236, 1237, 1238 ET 1239**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 1230, intitulé : « Plan d'urbanisme durable ».

Règlement numéro 1233, intitulé : « Règlement de construction ».

Règlement numéro 1234, intitulé : « Règlement sur les permis et certificats ».

Règlement numéro 1236, intitulé : « Règlement sur les dérogations mineures ».

Règlement numéro 1237, intitulé : « Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ».

Règlement numéro 1238, intitulé : « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Règlement numéro 1239, intitulé : « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 17 août 2017.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h 15 à 12 h, et que lesdits règlements sont entrés en vigueur le 20 septembre 2017, date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 4 octobre 2017

*(S) Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE